Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le 02/07/2026
ID : 007-240700864-20260625-2026_113-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DU RHÔNE AUX GORGES DE L'ARDÈCHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
25 juin 2026

Nombre de conseillers : - en exercice : 35 - présents : 23 - votants : 33	L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le dix-huit juin s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. Daniel Archambault Est élu secrétaire de séance	***Titulaires présents :*** **GONNET TABARDEL Françoise ; CHABANIS Alexandre ; DI LUNA Kevin ; BAUR Francis ; SCHOCH Béatrice ; LACROIX Luc ; GUINAULT Thérèse ; COAT Jean-François ; RIFFARD-VOILQUE Martine ; LAFONT Agnès ; MATHON Christophe ; ARMAND Marion ; FUMAT Amélie ; ARCHAMBAULT Daniel ; BRAVAIS Jean-Luc ; LAURENT Jérôme ; MICHAUD Christiane ; PUJUGUET-GUIGUE Brigitte ; ALLEGRE Clément ; CHAUTARD Olivier ; CHAZAUT Bernard ; DUMARCHE Brigitte ; HALLYNCK Dominique** ***Absents excusés ayant donné procuration*** **: MATTEI Martine (procuration à RIFFARD-VOILQUE Martine) ; MAUBERT SEPULVEDA Annie (procuration à GONNET TABARDEL Françoise) ; SABATIER Sylvie (procuration à MICHAUD Christiane) ; PORQUET Céline (procuration à COAT Jean François) ; MAUBERT Jean Pierre (procuration à BAUR Francis) ; PRADIER-LAGET Jerôme (procuration à LAURENT Jérôme) ; PALMIER Kévin (procuration à FUMAT Amélie) ; HAUSHERR François (procuration à LAFONT Agnès) ; ROUX Diane (procuration à SCHOCH Béatrice) ; DEVE COLLETTE Alexandra (procuration à LACROIX Luc)** **Absents : DUBOIS Damien ; CHEBOUKI Mouloud**
Délibération N° 2026-113	***Votes*** : - Pour :33 - Contre :0 - Abstentions :0

Objet : Petite enfance – Modification n°2 du règlement de la commission intercommunale d'attribution des places en crèche

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20260625-2026_113-DE

Vu,

- La délibération n° 2025-115, relative à la Petite Enfance – Loi plein emploi – mise en œuvre du service public de la Petite enfance (SPPE) - Création du règlement d'attribution des places en crèche intercommunale du 25 Septembre 2025
- La délibération n° 2025 - 181 relative à la Petite enfance - Modification du règlement de la commission intercommunale d'attribution des places en crèche du 4 Décembre 2025.

Considérant,

- Qu'à la suite de la réunion de la commission intercommunale d'attribution des places en crèche qui s'est tenue le 21 Avril 2026, il est nécessaire de procéder à des modifications du règlement d'attribution dans l'intérêt des familles accueillies et afin de faciliter l'organisation de l'accueil en crèche.
- Que ces modifications ont été validées par le groupe de travail CIAP.

Monsieur Jérôme Laurent, Vice-Président délégué à la Petite Enfance propose un règlement modifié (en annexe) comme suit :

Article 1 : Composition de la CIAP Draga :

"Le-la Vice-Président-e délégué-e à l'Enfance-Jeunesse de la CC DRAGA, ou son-sa représentant-e.
- Un-une élu-e de chaque commune accueillant une crèche (Viviers, St Montan, Bourg St Andéol, St Martin d'Ardèche).
- Les directeurs-rices de chaque crèche, ou leurs adjoints-es en continuité de direction.
- Un-une gestionnaire bénévole de chaque crèche, ou son-sa représentant-e.
- Le RPE.
- Un-une représentant-e du Pôle FSS DRAGA (le-la coordonnateur-rice petite enfance ou le-la directeur-rice du Pôle Famille-Solidarités-Santé CC DRAGA). »

Article 2 : Rythme des instances :

« La commission se réunira 3 fois par an :

Commissions	Période d'entrée souhaitée
Fin janvier / début février	D'avril à Aout de l'année en cours.
2e quinzaine d'Avril	De septembre à décembre de l'année en cours.
Fin septembre/début octobre	De janvier à juin de l'année suivante.

Des commissions exceptionnelles pourront être programmées au cours de l'année si besoin de réguler un flot de demandes. La pertinence sera évaluée par le service petite enfance et parentalité du Pôle FSS Draga.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20260625-2026_113-DE

Les autres articles restent inchangés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE d'approuver les modifications apportées au règlement d'attribution des places en crèche.**
- **CHARGE** Madame La Présidente de prendre toutes mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 007-240700864-20260625-2026_113-DE